

Directeur | Directrice de maison de repos

Un métier qui allie gestion, management et compétences sociales



Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

En tant que Directeur, vous êtes chargé du bon fonctionnement de la maison de repos, de la qualité des prestations et du bien-être des personnes âgées.

Rigoureux et méthodique, vous connaissez les règles de sécurité et d'hygiène spécifiques au secteur et les faites appliquer. De plus, vous respectez les normes en matière d'infrastructures des locaux, d'alimentation, de soins et de sécurité.

En collaboration avec le personnel et les familles, vous mettez en place un projet de vie visant à assurer la qualité d'accueil et l'épanouissement de chaque résident.

Journée type

Chaque jour, vous vous occupez de la logistique de la maison de repos : gestion des stocks, commandes de matériel et de nourriture, supervision de l'entretien des locaux, suivi des travaux de mise en conformité, d'aménagement ou de réparation...

Vous êtes également responsable des ressources humaines : recrutement, encadrement, plannings, formation, évaluation... Vous organisez des réunions et veillez à la bonne communication des informations au sein de votre équipe.

Enfin, vous assurez la gestion financière et administrative : comptabilité, prix de l'hébergement et des services, courrier, choix des fournisseurs, sources de financement, relations avec les organismes de sécurité sociale...

Dans ce secteur en plein expansion, la préoccupation première est d'assurer un niveau de vie de qualité aux personnes âgées.



Visite de l'atelier

Débouchés

Au bout de deux années de formation, vous pouvez choisir de :

- Créer ou de reprendre une maison de repos, une résidence service ou un centre d'accueil tant dans le secteur public que privé ou associatif
- Travailler dans une maison de repos, une résidence service ou un centre d'accueil
- Vous perfectionner dans une technique propre aux maisons de repos et aux personnes âgées

Cette formation répond aux conditions de la loi d'accès en Région bruxelloise et en Région wallonne.

Au terme de la 1^{ère} année, l'apprenant bénéficiera d'un agrément en Région wallonne ainsi que d'un certificat de gestion. L'agrément en Région bruxelloise (Cocom) sera octroyé au terme de la 2^{ème} année.

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être directeur de maison de repos?

Vous devez avoir le sens du contact et de l'empathie ainsi qu'être organisé et dynamique.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre sens des responsabilités, du management et acquérir des compétences en gestion.

Détails sur la formation:

Horaire:

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

- 1^{ère} année : les lundis, mardis et mercredis (18h00 à 21h30)
- 2^{ème} année : les lundis et mercredis (18h00 à 21h30)

Programme:

1^{ère} chef d'entreprise

- Législations-règlementations fédérales et Région wallonne (44h)
- Protection incendie en Région wallonne et COCOM (8h)
- Organisation de la santé (14h)
- Droit public : cadre général et aide sociale (14h)
- Droit privé : droit civil, commercial et pénal (18h)
- CPAS : subsidiation des infrastructures et marchés publics (8h)
- Financement des soins (42h)
- Comptabilité : aspects généraux (20h)
- Comptabilité: comptes annuels, fiscalité, affaires économique + compta. CPAS (42h)
- Législation du travail : droit social et statut public (30h)
- Gestion personnel (management, org. du travail, gestion d'équipe - volet admin. et réglementaire) (26h)
- Gestion du personnel (volet humain) (4h)
- El. soins gériatriques-aspects méd. aliment. - éthique, déonto. (12h)
- Aspects psy et relation. accomp. pers. âgées désorientées (14h)
- Animation, loisir et projet de vie de l'établissement (4h)
- Stages et encadrement des stages (48h)
- Visites didactiques et aspects alimentaires (12h)

2^{ème} chef d'entreprise

- Séminaires (24h)
- Lég. & régl. COCOM soins et hébergement pers. âgées (40h)
- Communication dans la gestion d'équipe (16h)
- Alimentation : sécurité, hygiène et équilibre alimentaire (30h)
- Accompagnement de la personne âgée (30h)

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8

à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous choisissez une formation en alternance et même si la pratique en entreprise n'est pas obligatoire, elle est fortement conseillée pour acquérir les gestes et les pratiques de votre métier. Pour ce faire, vous pouvez conclure une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice.

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme chef d'entreprise "Directeur de maison de repos" homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.

Par ailleurs, au terme de la 1^{ère} année, l'apprenant bénéficiera d'un agrément en Région wallonne ainsi que d'un certificat de gestion. L'agrément en Région bruxelloise (Cocom) sera octroyé au terme de la 2^{ème} année.

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme de chef d'entreprise directeur de maison de repos et certificat de gestion

Prix: 325 euros par an

Durée: 2 ans

Pratique en entreprise conseillée

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ET répondre à la condition suivante:

- Diplôme de l'enseignement supérieur (bachelier, graduat, master, licence...)
- Aucune dérogation possible